Communauté de Communes

« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE » DU 03 NOVEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 03 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 6

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 28 octobre 2026

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BONNEFOY, M. BOMPUIS M. BOURGIE, M. CHEVALIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. LAIR M. MARCON Mme MARODON, M. MASSARDIER M. MIRANDON, Mme MONTEUX, Mme NAVARRO-OTT, Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme VILLARD

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRESENTÉS :
Mme BERGERON : Pouvoir à M. MIRANDON
M. GIRODET : Pouvoir à Mme BONNEFOY
Mme GOMEZ : Pouvoir à M. ROUSSET
Mme GRANGER : Pouvoir à M. ARNAUD
M. VALEYRE : Pouvoir à Mme NAVARRO-OTT
M. VIAL : Pouvoir à M. BOURGIE

ÉTAIT EXCUSÉE :
Mme MARCOUX

n° 20261103_D_131

Commission : Développement Economique et Tourisme

Objet : Inscription des itinéraires pédestres au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires – PDESI

Vu le Code du sport, notamment ses dispositions relatives au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires ;

Considérant l'intérêt de valoriser, préserver et promouvoir le réseau de randonnée pédestre communautaire ;

Considérant l'opportunité d'inscrire les 14 circuits de Petite Randonnée de Loire Semène au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires ;

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président explique au conseil communautaire que l'espace de randonnée pédestre de Loire Semène constitue un véritable atout pour la découverte et la valorisation du territoire. Il se compose de 14 circuits de Petite Randonnée (PR), représentant environ 145 km de sentiers balisés, avec au moins un point de départ dans chacune des communes de la Communauté de communes Loire Semène.

Les parcours proposés présentent une grande diversité, avec des distances comprises entre 4,4 km et 14,7 km et des dénivelés positifs allant de 131 m à 531 m. Cette variété permet de répondre à différents profils de pratiquants.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou sous-Préfecture le :

Les 14 circuits PR :

- Aurec-sur-Loire : 4 circuits
- Saint-Didier-en-Velay : 2 circuits
- Saint-Ferréol-d'Auroure : 1 circuit
- Saint-Just-Malmont : 1 circuit
- Saint-Victor-Malescours : 2 circuits
- La Séauve-sur-Semène : 2 circuits
- Pont-Salomon : 2 circuits

Le patrimoine bâti et naturel constitue l'un des principaux attraits de ces itinéraires. Châteaux, abbaye, moulins, viaducs et autres vestiges témoignent de l'histoire locale et industrielle du territoire. Les circuits traversent également des paysages variés, entre Loire, Semène et Gampille, gorges, plateaux, forêts et prairies, offrant de nombreux points de vue.
Le réseau de randonnée de Loire Semène permet ainsi de valoriser les patrimoines locaux, développer les activités de pleine nature et favoriser la découverte touristique du territoire.

AR Prefecture

043-244301131-20261103-20261103_D_131-DE
Reçu le 12/11/2026

Inscription des itinéraires au PDESI

Dans le cadre de la préparation du Comité départemental des espaces, sites et itinéraires (CDESI) 2026, le Département encourage les collectivités à proposer l'inscription au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), des sites et itinéraires de sports de nature qui n'y sont pas encore référencés.
Dans cette perspective, la Communauté de communes Loire Semène souhaite engager l'inscription de ses 14 itinéraires de Petite Randonnée au PDESI. Cette démarche permettrait de conforter la place de la randonnée pédestre dans l'offre de pleine nature du territoire et de renforcer la reconnaissance de ces itinéraires à l'échelle départementale.

Intérêts de l'inscription au PDESI

L'inscription des itinéraires au PDESI présente plusieurs intérêts :

- Faire reconnaître officiellement les itinéraires et leur intérêt à l'échelle départementale
- Contribuer à leur pérennisation
- Renforcer leur visibilité
- Valoriser les activités de pleine nature et leur contribution à l'attractivité touristique du territoire
- Favoriser la préservation des itinéraires
- Faciliter l'accompagnement de futurs projets d'entretien et d'aménagement, notamment en matière de balisage, de sécurisation ou de valorisation touristique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'inscription des 14 circuits de Petite Randonnée de Loire Semène au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Sébastien ARNAUD

Pour le Président empêché,
Le 2ème Vice-Président

Daniel DURIEUX

Communauté de Communes Loire & Semène (Haute-Loire)

AR Prefecture

043-244301131-20261103-20261103_D_131-DE
Reçu le 12/11/2026